

Le principe de souveraineté. Histoires et fondements du pouvoir moderne de Gérard Mairé, Paris, Gallimard, 1997, 311 p.

Jean-François Thibault

Volume 19, numéro 2-3, 2000

Judiciarisation et pouvoir politique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/040245ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/040245ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (imprimé)

1703-8480 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Thibault, J.-F. (2000). Compte rendu de [*Le principe de souveraineté. Histoires et fondements du pouvoir moderne* de Gérard Mairé, Paris, Gallimard, 1997, 311 p.] *Politique et Sociétés*, 19(2-3), 305–307. <https://doi.org/10.7202/040245ar>

Le principe de souveraineté. Histoires et fondements du pouvoir moderne
de Gérard Mairet, Paris, Gallimard, 1997, 311 p.

Si, à l'aube du XXI^e siècle, l'on prend facilement prétexte de l'un ou l'autre des divers processus associés à la mondialisation pour annoncer la fin d'un monde organisé autour de l'État, sans doute oublions-nous un peu trop rapidement que le siècle «des extrêmes» qui s'achève du même souffle aura largement contribué à provoquer une crise de la représentation du politique, qui se sera pour ainsi dire épuisée «dans le fer et dans le sang». C'est à cette représentation du politique qu'est consacré l'ouvrage de Gérard Mairet qui entend aborder sous un angle philosophique, c'est-à-dire «après coup», la question centrale de la souveraineté. En effet, c'est l'histoire qui, selon l'auteur, établit «réellement les définitions» de la politique moderne, et le philosophe n'est là somme toute que pour poser les questions et pour tenter de comprendre «comment, à quel prix, et selon quelles conditions, ce qui est forme-t-il un "monde"». Parmi ces questions, celle de la souveraineté apparaît centrale pour G. Mairet, car elle met précisément en jeu la politique telle que la modernité l'a rendue possible à partir du XVI^e siècle, en rupture avec une tradition remontant à Aristote et présumant qu'il serait dans la nature de l'homme de vivre dans une société politique.

Avec Machiavel, avec Bodin et avec Hobbes, l'«être commun» apparaît au contraire de plus en plus problématique, et la réflexion sur la politique se réorganise pour dorénavant s'articuler ouvertement autour de la question consistant à déterminer à quelles conditions les hommes peuvent vivre ensemble, une fois écartée l'hypothèse d'un «être commun» naturel. C'est cette question, qui constitue le cœur de l'énigme moderne, dont il s'agit pour G. Mairet de prendre toute la mesure à la lumière du siècle qui s'achève. D'une part, il s'agit d'admettre que c'est par le principe de souveraineté que la liberté et la finitude humaines sont finalement parvenues à se mettre à l'épreuve politiquement en introduisant la nouveauté en politique et «en constituant la politique comme nouveauté». D'autre part, il s'agit de considérer la possibilité que ce principe puisse aujourd'hui être parvenu à son terme. Désormais impuissant à produire de l'historique — à inventer «du nouveau par rapport à l'ancien» — et relevant donc beaucoup plus d'un héritage à préserver ou d'une tradition, le principe de souveraineté serait en quelque sorte condamné à «une morne durée organique», reflet de «sa répétition à l'identique» et ne serait précisément plus «constitutif d'un avenir».

Ce sont les origines de ce principe politique «accompli» et de l'ordre de la volonté des hommes plongés dans une contingence radicale inédite dont G. Mairet entreprend de retracer les principales étapes de formation. À cette fin, il accorde une attention toute particulière à ce qu'il définit comme la condition déterminante de la politique, c'est-à-dire la compétition, le conflit, la guerre (civile ou internationale), qui s'offrent ici comme la naissance de la raison dans la mesure où les risques qui sont liés à une telle condition conduiront les hommes à «examiner ensemble ce qui [leur] est commun» en fonction de leurs intérêts «bien compris» plutôt qu'instinctivement et sous la pression d'une obligation purement biologique qui ne permet pourtant pas de «maîtriser l'avenir». «Moyen constitutif» de la politique, puisqu'elle exprime concrètement la prise en compte du rapport fondamental à la division, la guerre apparaît dans ces circonstances comme un travail du corps politique sur lui-même, et la «liaison» qui s'établit ainsi entre la guerre et la politique participerait «d'une problématique de l'être commun pensée selon l'un, c'est-à-dire selon le souverain». Plus que tout cependant, c'est, pour l'auteur, par la révolution que l'État — qui correspond ici à la modalité de la finitude et surtout à sa prise en charge par les hommes et qui s'offre, du fait de sa puissance à même de garantir l'élimination de la mort violente, comme le «gardien de la communauté et de ses fins» — se trouvera directement confronté à la multitude et à la possibilité que celle-ci puisse, en toute liberté puisque c'est justement de cela dont il s'agit, non seulement décider autrement de son avenir historique, mais également choisir de reconsidérer ses fins. La modernité «procède révolutionnairement»: en s'offrant comme «l'irruption violente de la justice du droit naturel au sein de l'injustice du droit positif», ses épisodes révolutionnaires s'offrent comme le mécanisme d'une réforme ou d'une transformation de la forme de l'État qui s'ajuste et se moule à la communauté et aux fins que celle-ci juge bon de se donner.

Malgré tout l'attrait philosophique que représente le principe de souveraineté, il convient néanmoins, selon G. Mairet, de poser la question des fondements de l'être commun «de façon nouvelle», puisqu'un tel «devenir sens de l'historique» inventé par les hommes pour avoir prise sur le monde et qui aura rendu possible le principe de souveraineté, apparaît après Auschwitz parfaitement impuissant à penser, autrement que sur le mode du suicide possible, l'événement que représente le projet bien réel d'«extermination rationnelle-universelle projetée des juifs et des Tsiganes». Pour l'auteur, en «organisant la mort comme contenu de la politique», Auschwitz remet brutalement «en cause» le projet moderne lui-même et opère un «retour à la finitude animale», hobbesienne, de l'homme qui serait à nouveau privé, mais par l'État cette fois, de tout «droit naturel». Après Auschwitz, le principe de souveraineté apparaît donc parfaitement impuissant à lui seul, c'est-à-dire comme principale «forme régulatrice du discours cohérent», «à libérer les hommes de l'état de passion où ils se trouvent toujours.» Ainsi ne serions-nous plus, selon G. Mairet, dans une position qui permette de penser la contingence où se trouverait l'humanité, mais nous serions placés devant la possibilité concrète de concevoir une humanité qui serait elle-même devenue contingente. Comme événement réel, l'État nazi et Auschwitz témoignent du projet politique moderne mené «à l'absurde», et cette seule possibilité impose «après coup» à la philosophie, désormais concrètement placée «au bord de son propre gouffre, en présence de sa vérité propre», de revoir la question centrale de la souveraineté et de repenser ce que signifie pour la pensée ce suicide apparent de la pensée. Mais l'hypothèse d'un achèvement du principe de souveraineté n'est qu'esquissée ici, et le lecteur qui salivait à cette idée devra patienter.

Somme toute, nous avons affaire à une lecture relativement conventionnelle du principe de souveraineté. L'ouvrage de G. Mairet s'offre comme une contribution des plus classiques à ce que nous pourrions nommer la grande tradition de la philosophie politique centrée sur le pouvoir de l'État. Le principal défaut d'une telle démarche consiste à donner une représentation du principe de souveraineté qui demeure sans doute trop parfaitement cohérente et rationnelle, un peu comme si, de Machiavel à Éric Weil, les auteurs, les siècles et les événements s'imbriquaient parfaitement les uns dans les autres et visaient plus ou moins tous, consciemment ou inconsciemment, le même but. Il s'agit là d'un pari qui nous semble particulièrement difficile à tenir malgré la recherche poussée et l'incontestable richesse de l'analyse que l'on retrouve dans cet exposé sur le principe de souveraineté.

Jean-François Thibault
Université d'Ottawa